

LE CHANTIER DE JEUNES COMMUNAL

une expérience d'appartenance

Propos liminaire

L'appartenance à un territoire relève des fondamentaux psychologiques de tout individu. Le pays, la ville ou le village dans lequel on est né ou bien où l'on vit fixe les comportements, nourrit les sentiments, fidélise les valeurs. « D'où es-tu ? » : cette question transcende toutes les approches et la réponse qui vient exprime le tréfonds de soi.

Il semble que la jeunesse, plus encore que le troisième ou le quatrième âge, soit marquée par l'absence ou la présence de ce lien dans ses rapports avec son environnement. Il faut donc l'aider à découvrir ou à construire ce lien sans pour autant le mythifier ou l'exacerber. Il y a plusieurs façons de le faire : par l'enseignement, l'éducation ou encore l'action. « Le chantier de jeunes communal » emprunte ces différentes voies en privilégiant l'implication concrète dans des réalisations matérielles d'intérêt général. Son but est de permettre au jeune de prendre la mesure de la collectivité qui l'entoure tant sur le plan institutionnel que social, économique ou culturel, en prenant part à son entretien, à son embellissement voire à son développement.

Principes structurels :

La permanence :

Le CJC est ouvert tout au long de l'année. Son programme de travaux ne connaît pas d'interruption ou enchaîne les travaux à intervalles courts. Bien entendu, les périodes propices sont les mercredi et samedi ainsi que les congés scolaires.

Le statut public :

Le Chantier de Jeunes Communal (C.J.C.) est d'initiative municipale. Il a le caractère d'un service public à la population et est sous le contrôle de l'autorité locale élue qui en assume la responsabilité auprès des tiers.

Le label :

L'appellation « Chantier de jeunes Communal » est subordonnée au respect d'un cahier des charges édicté par le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports et à la production d'un programme d'activités sur une année complète assorti des perspectives de renouvellement.

La contractualisation :

Le jeune qui prend part au CJC signe un acte d'engagement portant sur le respect des règles précises de fonctionnement et la durée de sa collaboration.

Principes de fonctionnement :

Les participants sont âgés de 14 à 20 ans . Ils sont domiciliés dans la commune. L'inscription du jeune est strictement individuelle , avec toutefois l'autorisation parentale pour les mineurs. Il n'y a pas d'inscription groupée ou organisée collectivement par un tiers afin de respecter le principe de l'engagement personnel volontaire.

Les travaux proposés ont trait à l'amélioration du cadre de vie, à la restauration de biens mobiliers et immobiliers, à la réalisation d'ornements, à la mise en sécurité des espaces, à la préparation de manifestations et à l'entraide sociale. Dans leur durée, leur technicité ou leur pénibilité, ils sont adaptés à l'âge des jeunes, garçons et filles.

Les responsables des travaux, salariés ou bénévoles, sont missionnés par la commune garante de leur compétence et de leur moralité. Leur nombre est adapté à l'effectif des participants.

Le programme du CJC peut être soumis au conseil local des jeunes quand il existe. Ce dernier est largement représenté dans le « comité de suivi » du CJC, instance consultative qui s'impose pour éclairer et conforter les prises de décision de la municipalité.

La participation des jeunes n'est soumise à aucune adhésion financière.

Des compensations sont octroyées aux participants, par exemple sous la forme d'accès à des loisirs, à des formations et, dans certains cas, à des indemnités. Ces situations ont déjà cours dans certaines collectivités locales.

Originalité et intérêt de la formule :

La différence essentielle avec les chantiers de jeunes traditionnels réside dans l'exclusivité municipale et dans la permanence du CJC. Ouvert toute l'année, il offre à chaque jeune la possibilité de s'investir à tout moment mais avec un minimum de temps annuel (20 journées) dans un travail collectif d'intérêt général avec l'assurance d'acquérir des savoir faire pratiques qui lui

serviront tout au long de la vie : nettoyage, élagage, assemblage de matériel ou de matériaux, manipulation d'outils ou de produits, notions de technologie, notions d'organisation administrative. Outre cela, il s'accoutumera à des contraintes d'horaires, de discipline d'équipe, de respect de l'encadrement comme du matériel, à l'observation de procédures. Il prendra conscience de la pénibilité respective des tâches, apprendra à se projeter dans un échéancier de réalisation.

Le CJC emprunte ,d'une certaine façon, les éléments positifs de l'ex service national, du service volontaire et de toutes autres formules ayant concouru dans le passé à permettre ou à imposer la participation du citoyen au bien être de la population . Ce n'est pas un lieu récréatif même s'il peut être distrayant. C'est un lieu de socialisation, de construction personnelle et d'acquisition de connaissances. Le loisir vient après, en récompense ou en compensation.

Passeport de l'Engagement du dispositif « Envie d'Agir » offre la possibilité de mentionner le service rendu à la ville, au quartier ou au village. D'autres moyens sont envisageables comme simplement l'attribution d'un brassard, d'une tenue ou d'un vêtement identifiant la qualité de prestataire du jeune et son appartenance à la commune ou encore l'adoption d'un vocable caractérisant son rôle au service de l'intérêt général, exemple « compagnon » (si le terme n'est pas déjà protégé). Des niveaux d'ancienneté ou de responsabilité peuvent être envisagés et donner lieu à une échelle de qualification au sein des équipes d'intervention. Cette innovation ne serait pas à contre courant de l'évolution des mentalités. De plus, cette échelle de qualification permettra de confier aux jeunes majeurs (18-20 ans) l'encadrement de fractions d'équipe quand la nature et le lieu du chantier s'y prêteront.

Le CJC bénéficie d'emblée d'un capital confiance auprès des familles du fait de son statut public et du label ministériel.

Les contraintes :

Elles résident dans le fonctionnement quotidien du CJC car les objectifs sont ambitieux. Organiser un accueil, répartir et encadrer les travaux, répondre aux attentes des jeunes nécessitent une forte disponibilité, une compétence indiscutable et un haut degré de motivation. Le CJC repose sur un véritable projet politique local et l'adhésion du personnel communal concerné (services techniques et de jeunesse).

L'ennemi du CJC est la routine ou l'usure inhérente à tout dispositif inscrit dans la durée, d'autant plus que dans le cas présent la tentation peut exister de limiter l'offre de travaux à des sujets courants peu exposés à des surcoûts ou à des prises de risque. Or le CJC est exigeant à tout point de vue.

Le rôle du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports :

Instigateur du CJC, le MSJS en assure la labellisation et la promotion. A la demande de la collectivité locale, ses services peuvent réaliser une évaluation du fonctionnement général du CJC au regard du cahier des charges figurant dans la procédure de labellisation. Ils se tiennent à la disposition des comités de suivi pour leur apporter toute aide en matière d'information sur la réglementation, sujet récurrent en la circonstance puisque les jeunes s'investissent dans des tâches voisines de l'activité professionnelle courante.

Si le budget de l'Etat le permet, un aide au démarrage du CJC peut se concevoir. L'instruction et le versement de cette aide pourraient être confiés aux services du MSJS. Cependant, cette aide n'est pas indispensable : il faudrait s'assurer que les services ne perdraient pas dans sa gestion la disponibilité qu'il leur faut pour assurer l'essentiel , à savoir la labellisation et, à la demande des communes, l'évaluation du CJC.

La place du CJC dans le contexte des chantiers de jeunes traditionnels :

Le CJC n'est pas en concurrence avec les chantiers des associations et fédérations habilitées en ce domaine. Il n'intervient pas, par exemple dans les fouilles archéologiques ou dans les restaurations de monuments historiques inscrits à l'inventaire. Son champ d'intervention est essentiellement le périmètre de la commune ou de l'intercommunalité qui recèle en lui-même un choix amplement suffisant de travaux à entreprendre.

Le CJC doit pouvoir bénéficier, dans sa conception et ses modes de fonctionnement, de l'expérience et de l'éclairage des mouvements de chantiers de jeunes qu'il faut solliciter à cette fin.

Endoscopie :

A l'aune des principes et caractéristiques énoncés, il convient de se prêter à quelques tests de faisabilité ou de réalisme du CJC :

Les adolescents de 14 ans sont encore bien jeunes pour travailler : il ne faut pas oublier que c'était jadis l'âge d'entrée dans la vie active pour beaucoup d'entre eux.

Le travail manuel n'est pas la tasse de thé de la plupart des jeunes : cela varie d'une catégorie sociale à l'autre et du milieu urbain au milieu rural. La force du CJC est précisément de replacer les jeunes devant l'outil même rudimentaire pour qu'ils s'approprient les gestes manuels courants et en mesure l'importance. C'est un pas vers l'autonomie et une forme utile de recul face à l'emprise croissante des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui amenuisent l'esprit pratique.

C'est plutôt une affaire de garçons : à première vue, oui. Mais presque tous les corps de métier sont désormais ouverts aux femmes. Le public peut donc être mixte pour la plupart des activités, sachant que la mixité n'est pas une fin en soi dans le cadre du CJC. On peut trouver de bonnes raisons éducatives et pédagogiques à mettre en place des chantiers masculins ou féminins. Cette option peut être aussi un élément de nouveauté.

Les collectivités locales n'ont pas les moyens de s'engager dans une telle responsabilité : c'est probablement exact au plan théorique pour les plus petites d'entre elles mais il faut avoir à l'esprit que le recours - quasiment indispensable - à l'aide des bénévoles offre des perspectives concrètes. Dans chaque cas, l'existence d'un noyau de professionnels municipaux s'avère indispensable puisque reposent sur lui la programmation, la coordination et le plus souvent la conduite des travaux.

L'existence de groupes constitués de jeunes entrant dans le CJC peut être facteur de dissensions ou d'opposition au règlement de fonctionnement : c'est un risque évident que conjure toutefois l'adhésion strictement individuelle qui doit donner lieu à un court entretien au cours duquel les conditions de travail sont exhaustivement énoncées.

Un dispositif de plus dans une offre déjà multiple en direction de la jeunesse : Le CJC peut être instauré dans la grande majorité des communes de France. A cette échelle, il apparaît davantage comme une mesure nationale qu'un dispositif optionnel. Il s'agit d'une entreprise massive.

Et si les jeunes se portent candidats en grand nombre ?

Il faut prévoir ce cas de figure et anticiper sur l'attitude à adopter. Plusieurs réponses sont possibles mais la mieux acceptée sera le tirage au sort à la date de clôture des inscriptions.

L'attitude des jeunes peut être au bout du compte passive : « être là mais sans en faire trop et attendre la récompense ou la compensation » :

Le CJC doit associer les jeunes à l'élaboration de son programme et à l'adaptation de son fonctionnement. Il est nécessaire que les participants situent l'intérêt de leur travail dans la vie de la commune et sentent une véritable attention pédagogique autour d'eux.

Lancement du CJC : 1 janvier 2008 ?

Un délai de 4 mois, de septembre à décembre 2007, peut être suffisant pour lancer officiellement la période expérimentale du CJC à la date proposée mais appelle un travail préparatoire méthodique et soutenu.

Première phase : approfondissement du concept (modes de fonctionnement, en particulier), repérage des problèmes réglementaires et leur solution.

Recueil, par phoning, de l'opinion de fonctionnaires territoriaux déjà impliqués dans des expériences du même genre.

Deuxième phase : prise d'avis des instances ou organismes nationaux, tels l'association des maires, le Conseil Economique et Social, la CAF, le CNAJEP, les fédérations syndicales.

Troisième phase : élaboration du cahier des charges fixant les conditions de la labellisation, élaboration des documents de promotion du CJC et de l'instruction aux services portant lancement de l'opération.
